

## **Commission périscolaire du 17 février 2021**

*16h30 – Salon d'honneur*

Présents : Dorine ROBERT, Jean-François MESDAG, Willy LANGLOIS, Vanessa ORIVEL, Marie-Danièle GROSJEAN, Jean-Michel PHILIPPE, Laëtitia BAUD, Karine CLAUDE.

Excusés : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Charlotte SEHR, Laurence LABAYS, Maxime LECOMTE-MARTIN, Cathy TRUFFIN, Murielle COLLIN, Arthur BRAUN, Aurélie GASSER-MANGEOT.

Services : Rémi DECOMBE.

Madame ROBERT informe que la partie de réunion relative à l'étude du projet de travaux d'isolation des écoles du centre est reportée car l'étude de faisabilité n'a pas encore été reçue de la part du bureau d'étude. La réunion est donc reportée sur ce point au mercredi 24 février à 16h45.

Elle informe que la réunion se tient cependant pour étudier la question du renouvellement du Projet éducatif territorial.

### **Contexte** :

La Commune a actuellement un projet éducatif territorial depuis l'année 2014. Initialement mis en place afin d'assouplir et de détailler le dispositif des nouvelles activités périscolaires, ce document pluriannuel de prévision et de coordination du domaine périscolaire a ensuite été maintenu et reconduit dans sa version actuelle en lien avec la CAF depuis 2019, qui arrive à échéance le 31 août 2021.

Par un courrier du 10 décembre 2020, la DDCSPP invite donc notre commune à reconduire éventuellement ce dispositif ou, si nécessaire, à l'amender, après en avoir fait l'évaluation à leur transmettre pour le 30 avril 2021. La reconduction s'appliquera également pour une durée de 3 ans.

### **Les évolutions du nouveau PEDT** :

Globalement le dispositif n'évoluerait pas de façon très importante, le but serait toujours de rassembler les différents partenaires locaux en matière périscolaire et de fixer des objectifs communs au bénéfice des enfants.

### **2 évolutions à noter** :

- Il faut tenir compte de la fusion de l'école de Zainvillers avec les écoles du centre, ce qui permet un rappel sur l'évolution des effectifs d'élèves à Vagney ;
- Avec l'évolution territoriale de la CAF, le CEJ n'est plus conclu au niveau communal mais intercommunal : le CEJ deviendra en effet en 2022 la convention territoriale globale (CTG) signée avec la communauté de communes des Hautes-Vosges. La Commune restera partenaire de cette convention mais elle ne bénéficiera plus directement des aides financières auparavant

versées, elles le seront directement aux associations partenaires (Ptites Gueules et éventuellement association familiale).

En dehors de ces évolutions les effets de la convention sont les mêmes : assouplissement des taux d'encadrement réglementaires et attribution de prestations de services ordinaires aux associations au titre du nombre d'heures enfants prévisionnel puis réel avec régularisation.

Concernant le retour au niveau intercommunal Monsieur PHILIPPE remarque qu'il s'agit d'un retour en arrière car auparavant l'association l'Alphabet était en relation avec la communauté de communes mais qu'ensuite la compétence est revenue au niveau communal. Cependant ce retour n'est pas tout à fait de même nature car la compétence périscolaire reste une compétence communale, simplement l'interlocuteur privilégié que la CAF choisit à compter de 2022 est la communauté de communes.

Monsieur PHILIPPE demande si malgré les taux d'encadrement assouplis l'agrément DDCSPP est toujours nécessaire ce à quoi il est répondu favorablement. Les aides de la CAF seraient diminuées aussi pour l'association et la mairie.

Madame ORIVEL demande comment la CAF justifie ce changement de financement avec le transfert des aides communales vers les associations. Il est répondu que cette évolution se justifie du fait que ce sont les associations qui sont directement chargées des missions et certaines collectivités ne reversaient pas complètement les aides à l'association ou les attribuaient pour d'autres projets. Mais il est précisé que cette évolution sur le système de versement direct aux associations entraînera la nécessité d'un avenant en 2022 avec l'association des ptites gueules afin de diminuer la subvention municipale à due concurrence de la somme qui aura été versée par la CAF afin d'assurer la neutralité comptable pour la Commune et l'association.

#### **Evaluation du PEDT en cours :**

La commission étudie les données du PEDT sur sa durée jusqu'à août 2021 : nombre de jours d'ouverture, nombre d'heures d'ouverture, nombre d'heures de travail des animateurs, nombre de jours enfants et d'heures enfants, données financières annuelles.

Elle étudie également les différentes thématiques à évaluer en constatant que sur l'ensemble de celles-ci le PEDT est respecté et le service rendu est de qualité : gouvernance et pilotage, cohérence éducative, accueil tous publics, qualité éducative.

Monsieur PHILIPPE explique que sur les chiffres étudiés en 2018 ils sont bien moins importants car l'activité des ptites gueules n'a commencé qu'en septembre 2018. Les deux années suivantes sont pleines et l'année 2021 est une évaluation. A savoir qu'en 2020, les chiffres sont en augmentation même du fait du coronavirus ayant entraîné des moments de fermeture car l'association a ouvert également le service pendant certaines périodes de petites vacances scolaires.

#### **Etude du projet de nouveau PEDT :**

La commission étudie les dispositions du projet de nouveau PEDT pour la période 2021/2024. Madame ROBERT en donne la lecture.

Hormis la fin de l'école de Zainvillers, aucun autre changement n'a été apporté dans le projet de PEDT qui conserve le même contenu et la même structure (à étudier).

A voir si les objectifs peuvent éventuellement être modifiés ou complétés.

*Principales dispositions :*

- Ecoles concernées et horaires ;
- Equipements locaux ;
- Structures d'accueil enfance ;
- Objectifs éducatifs ;
- Durée ;
- Obligations d'encadrement ;
- Moyens matériels et financiers ;
- Modalités de pilotage et d'information au public.

Concernant le type de formation requise pour l'animation, Monsieur PHILIPPE remarque que l'association l'alphabet auparavant exigeait le BPJEPS pour la directrice. Il est répondu que cette exigence ne peut cependant pas être demandée dans le PEDT car l'exigence serait trop élevée et rendrait le recrutement du directeur du centre aéré par l'association familiale trop difficile.

Madame BAUD précise qu'il existe de toute façon des équivalences possibles notamment en lien avec la mission locale de Remiremont.

Dans les objectifs du PEDT, Monsieur PHILIPPE estime que l'épanouissement des enfants doit s'entendre au sens large.

Madame BAUD propose d'ajouter aux dispositions du PEDT les horaires et modalités d'ouverture des services notamment ceux de la garderie. Elle demande de plus combien d'enfants sont bénéficiaires du service ce à quoi il est répondu environ 200 enfants inscrits.

Monsieur PHILIPPE remarque que la garderie même sollicitée peu régulièrement permet aux enfants de créer du lien social. Madame ROBERT ajoute que les activités proposées sont de qualité.

Elle précise que les modalités de tarification sont d'une facturation par mois selon les horaires et services fournis ainsi que des frais d'inscription annuels.

Le maximum d'enfants possibles à la garderie, hors situation sanitaire, s'élève à environ 35 à 40 enfants en simultané.

Environ 12 agents sont employés par l'association pour environ 6,5 équivalents temps-plein, certains sont en CDI, d'autres en CDD. L'ARES est parfois sollicitée pour des remplacements d'agents indisponibles, car en cas de présence de la DDCSPP pour contrôle et que les taux d'encadrement ne sont pas respectés, l'association s'expose à des sanctions.

**Convention avec l'association des ptites gueules :**

L'association a changé récemment ses membres du bureau, une réunion est donc convenue samedi 20 février avec les intéressés afin de faire leur connaissance et d'évoquer certains sujets relatifs à la convention. Doit notamment être discutée, la question de la subvention annuelle, qui s'élève actuellement à 150 000 € mais qui pourrait être diminuée sans menacer l'équilibre budgétaire de l'association ce qui nécessitera un avenant. La convention de l'association s'achève en 2021 il conviendra d'étudier également un renouvellement.

Monsieur PHILIPPE remarque qu'une telle association représente une grande responsabilité et que les excédents diminueront probablement dans l'avenir du fait de l'augmentation progressive des frais de personnel.

Madame ROBERT évoque également le problème qui se pose parfois lorsque des communes extérieures sollicitent ce service pour leurs enfants car elles doivent participer financièrement au service mais ne le souhaitent pas forcément. Il faut savoir que le financement du service repose à environ 1/3 sur les participations des familles et pour 2/3 sur les diverses subventions publiques.

Au final ce service de qualité fourni par l'association constitue, selon Monsieur PHILIPPE, un atout pour l'attractivité de VAGNEY.

Fin de la réunion à 17h55.

Vagney, le 18 février 2021,

Par délégation du Maire,

L'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires,



*Dorine ROBERT*